

La SITOMAP vous rappelle que les modalités de collecte restent les mêmes qu'en 2025 à savoir que :

- la collecte est réservée aux plus de 70 ans et / ou aux personnes à mobilité réduite (handicap).
- Un justificatif sera demandé et à envoyer soit par courrier ou par mail avant le passage (pièce d'identité ou notification handicap).
- 4 objets au maximum pourront être mis en limite de propriété à l'intérieur.
- l'habitant devra être présent lors de l'enlèvement .

Concernant la prise de rendez-vous, les personnes concernées doivent prendre RDV uniquement entre le 02 Février et le 27 Février 2026 de **9h à 12h du lundi au vendredi** au **0800 730 047**.